

ELEMENT DE LANGAGE POUR LA REGLEMENTATION DU BIVOUAC SUR LA RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Il s'agit bien d'un **arrêté communal pris par les communes qui l'ont souhaité**, au titre du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce n'est pas la Réserve qui a pris cette interdiction. Réglementairement elle ne le peut pas.
- La Réserve est **partenaire** de cette opération afin de **tenter d'encadrer l'hyperfréquentation** qui était très présente en 2020, mais qui le reste encore dans une moindre mesure dans tous les espaces de montagne au sens large.
- Cette règle ne vaut **que pour la Réserve naturelle** (5% de la surface du Parc naturel régional de Chartreuse).
- D'autres espaces (commune de Chamrousse, certaines zones de la Réserve naturelle du Vercors- sommet du Mont Aiguille) ont pris des mesures comparables, voire même plus restrictives (interdiction totale du bivouac total).
- Apremont et Portes de Savoie ne sont pas signataires car leurs portions de territoire sont minuscules. De plus, ces portions ne sont pas des coins à bivouac.
- Le positionnement est bien de **"trouver des solutions pour gérer la fréquentation"** avec les moyens disponibles et pouvoir conserver un **libre accès à la nature**. Ne pas oublier de relativiser vis à vis d'autres secteurs où le bivouac est complètement interdit. Le parc tente de trouver des solutions intermédiaires pour préserver le site.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES :

- **La question des quotas commence à être réfléchi à l'échelle nationale.**

Certains sites mettent déjà cela en place et ce depuis des années ou très récemment en réaction à l'hyperfréquentation.

Exemples : les calanques, le cirque de saint même en chartreuse, parc national de port cros, etc.

Il est probable, dans un avenir plus ou moins proche que l'accès à la nature de manière générale risque de devenir limité en nombre pour certains sites fragiles à l'échelle française. C'est le cas pour du patrimoine historique ou préhistorique depuis des années. Et c'est le cas dans beaucoup de pays du monde d'ailleurs en étant payant en plus.

- **Plusieurs espaces alpins mais pas que, commencent à travailler sur la notion de capacité de charge.**

Cette démarche soulève beaucoup de questions qui sont loin aujourd'hui d'avoir toutes les réponses : combien de personne un site peut-il accueillir? quels critères pour définir cette capacité de charge? taille des parking existants? acceptation sociale des usagers économiques? possibilité d'accueil sans dégrader le milieu naturel et déranger les espèces? et quelles espèces prendre en compte sachant que toutes ne réagissent pas de la même manière? comment faire respecter ce quota sur un site multi-entrée? qui fait respecter? qui embauche le personnel et le paye? avec quel moyen? Fixe -t-on un montant d'entrée? quel montant d'entrée pour gérer cet accueil?

Autant de questions et de défis auxquelles il va falloir répondre pour mettre en place ce type de mesure. Dans un espace comme la Réserve naturelle des hauts de chartreuse avec 4450ha, largement plus de 40 entrées possibles de toutes tailles, 60km de périmètre, la question de la gestion de la fréquentation est loin d'être simple.

- **Les communes et les gestionnaires cherchent des solutions équitables pour tout le monde et qui puissent préserver le site.**

Pour mémoire : Le Parc est **garant pour l'état de la conservation** de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse pour le compte de l'Etat, qui lui a confié sa gestion depuis 2001.

Pour l'instant le Parc, la Réserve et les communes tentent des pistes d'action pour gérer au mieux entre les besoins de chacun d'avoir accès à la nature, les demandes des socio-pros pour travailler tranquille et la nature qui tente de tirer son épingle du jeu dans tout ça....

SUR LES DEGRADATIONS GENEREES PAR LES BIVOUACS EN SURNOMBRE :

- Souvent le bivouac va de pair avec **des feux de camp**, malgré leur interdiction et également les risques d'incendies (le cas en 2020 avec deux départs sur la RN qui a mobilisé un hélicoptère et des pompiers pour l'arrêter). On y retrouve très souvent également nombre de **déchets** (papiers, verre, canette alu, papier alu, etc).
- **Brûler le sol à 1600/1700m d'altitude le stérilise pour des milliers d'années.** A titre d'exemple, il faut, suivant les régions, en altitude, entre 15 000 et 40 000 ans pour constituer 10cm de sol... C'est bien comme cela que l'on retrouve la trace des hommes préhistoriques des milliers d'années plus tard...par leur trace de feux.
- **Les animaux sortent quand l'humain n'est plus là ou se raréfie.** Or, la multiplication du bivouac fait que la présence de l'humain occupe l'espace encore plus longtemps en termes d'horaires et, notamment, à la tombée du jour, la nuit, moments où les animaux sortent. Cela a pour conséquence de diminuer les moments de paix pour manger tranquillement, se reposer, se reproduire, élever leurs jeunes, etc. Les comportements anti-prédateurs (l'homme étant considéré comme un prédateur) sont doublement coûteux pour l'animal : ils engendrent une dépense énergétique supplémentaire directe, comme lors de la fuite, et limitent aussi indirectement le temps consacré aux autres activités, comme l'alimentation. Des études scientifiques montrent par exemple que le dérangement hivernal pour les animaux entraîne une surconsommation énergétique 60 fois élevée quand il faut fuir (plutôt que marcher tranquillement).

Jusqu'à présent, les activités humaines étaient assez prévisibles dans l'espace et dans le temps : elles sont généralement concentrées la journée et absentes la nuit, et les animaux gèrent, en fonction, changent de distribution dans l'espace et dans le temps, en fonction. Mais on a pu démontrer que des changements incessants engendrent des problèmes de nourrissage (excès de vigilance et non accès aux zones de nourriture + une baisse du taux de reproduction).

L'augmentation du bivouac influe directement sur ces paramètres.

- **L'hyperfréquentation + excès de bivouac entraîne également de nombreux conflits d'usage** avec les alpagistes, les propriétaires fonciers, les forestiers et autres acteurs. Les communes, le gestionnaire doivent tenter d'encadrer cette hyperfréquentation pour limiter ces conflits d'usage et pouvoir réussir au mieux le partage de l'espace.

UNE TEXTE QUI PEUT ETRE REPRIS DANS DES SITES INTERNET OU DES SUPPORTS DE COMMUNICATION :

L'art de bivouaquer responsable sur la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

250 000 personnes au minimum sur 4450ha* : c'est le nombre de personnes qui fréquente l'espace de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse (RN) en une année.... Cela fait beaucoup de monde qui souhaite profiter ou utiliser cet espace fragile à des fins de loisirs ou économiques....

Suite à l'hyperfréquentation constatée dans tous les espaces montagnards en 2020 lors de la pandémie, la pratique du bivouac a explosé également en Chartreuse engendrant des conflits d'usages mais également de nombreux impacts sur les milieux naturels (déchets, démultiplication de foyers de feux alors qu'il est interdit en RN, dérangement de la faune, etc).

Pour tenter de diminuer ce type d'impacts, plusieurs communes alpines ont mis progressivement en place des restrictions fortes comme l'interdiction totale de bivouaquer. Les communes de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse ont, quant à elles, pris la décision en 2021 de restreindre la pratique du bivouac à celle pratiquée uniquement SANS TENTE, autrement dit le bivouac « à la belle étoile », le vrai bivouac ! Cette mesure test a été appliquée sur le mois d'août 2021, accompagnée de beaucoup de sensibilisation sur le terrain et beaucoup de communication.

Suite à cette première expérience, ces mêmes communes ont décidé de reprendre la mesure d'autorisation du **bivouac uniquement SANS TENTE** (pas de tarp, ni bâche ou autre abri) sur la période allant du **1^{er} juillet et 31 août 2022**, pour les mêmes besoins d'encadrement des activités touristiques et pour limiter les impacts sur le milieu.

Vous pouvez donc poser votre tapis de sol, duvet et sursac avec votre réchaud gaz si besoin, de la tombée du jour au levé de celui-ci, en profitant des étoiles et de la nature dans laquelle vous serez totalement immergé.

Bon bivouac responsable et bonne nuit étoilée.

*Etude de fréquentation RN des Hauts de Chartreuse, ATOU, 1999

Un post sur le site du parc qui peut être relayé ou prendre des éléments de langage par exemple :
<https://www.parc-chartreuse.net/reserve-naturelle/info-bivouac-sur-la-reserve-naturelle-ete-2022/>

Et de même une actualité sur le site du parc qui reprend les mêmes termes :
<https://www.parc-chartreuse.net/reserve-naturelle/lart-de-bivouaquer-responsable-sur-la-reserve-naturelle-des-hauts-de-chartreuse/>